

**ÉCHÉANCIER DES ENVOIS PAR COURRIEL DES ÉTATS DE COMPTE ET DES PAIEMENTS  
POUR L'ANNÉE 2023-2024 - Amendé**

**Principes :**

- La période de facturation est d'une (1) semaine à la fois (du dimanche au samedi).
- L'envoi courriel de la facture/état de compte : Minimum 1 fois par mois selon l'échéancier suivant soit, au plus tard, le 1<sup>er</sup> vendredi du mois pour les semaines complètes du mois précédent.
- Les paiements par Internet sont à privilégier (Accès D, banque Nationale et de Montréal).
- Une facturation anticipée selon les réservations prévues sera incluse sur votre état de compte de décembre 2023 et de juin 2024.
- Il est important de prendre en considération qu'un délai de 2 à 3 jours est nécessaire pour recevoir, dans notre système, votre paiement par internet.
- Toutes les sommes reçues après le 30 juin seront encaissées dans l'année scolaire suivante.

<b>DATE LIMITE DE PRODUCTION DES ÉTATS DE COMPTE</b>	<b>DATE LIMITE POUR FAIRE VOTRE PAIEMENT (10 JOURS OUVRABLES)</b>	<b>SEMAINES FACTURÉES (NOMBRE DE JOURS)</b>
2 octobre	13 octobre	Du 23 au 1 <sup>e</sup> septembre 2023 (4 jours + 4 pédagogiques si votre enfant était présent) Du 5 septembre au 29 septembre 2023 (18 jours + 1 pédagogique si votre enfant était présent)
6 novembre	17 novembre	Du 2 octobre au 3 novembre 2023 (23 jours + 1 pédagogique si votre enfant était présent)
4 décembre	15 décembre	Du 6 novembre au 1 <sup>e</sup> décembre 2023 (18 jours + 2 pédagogiques si votre enfant était présent)
11 décembre	22 décembre	Du 4 décembre au 22 décembre 2023 (14 jours) <b>Facturation anticipée selon les fréquentations prévues et les ajouts.</b>
<p>Afin d'éviter des erreurs sur les relevés fiscaux, nous vous enverrons une facturation anticipée selon les fréquentations prévues et les ajouts. Nous vous demanderons de vérifier :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le nom du payeur (le reçu d'impôt est transmis au parent payeur);</li> <li>2. L'adresse;</li> <li>3. Tous les soldes doivent être à zéro au 22 décembre 2023;</li> <li>4. Rappel : Il est important de prendre en considération qu'un délai de 2 à 3 jours est nécessaire pour recevoir, dans notre système, votre paiement par internet;</li> </ol>		
5 février	16 février	Du 8 janvier au 2 février 2024 (18 jours + 2 pédagogiques si votre enfant était présent)
11 mars	22 mars	Du 5 février au 1 <sup>e</sup> mars 2024 (18 jours + 2 pédagogique si votre enfant était présent)
2 avril	15 avril	Du 11 mars au 29 mars 2024 (13 jours + 1 pédagogique si votre enfant était présent)
6 mai	17 mai	Du 2 avril au 3 mai 2024 (22 jours + 1 pédagogique si votre enfant était présent)
3 juin	14 juin	Du 6 mai au 31 mai 2024 (18 jours + 1 pédagogique si votre enfant était présent)
10 juin	21 juin	<b>Semaines du 3 au 21 juin 2024 : facturation anticipée selon les fréquentations prévues et les ajouts. (14 jours)</b>
<p>Dû à la fermeture de l'année financière au 30 juin, il est important de prendre en considération qu'un délai de 2 à 3 jours est nécessaire pour recevoir, dans notre système, votre paiement par internet.</p>		
<p><b>TOUS LES COMPTES DOIVENT ÊTRE ACQUITTÉS (solde à 0\$) LE 22 JUIN 2024</b></p>		
<p>*Les journées pédagogiques du 25 et 26 juin seront facturées à l'avance selon les fréquentations prévues et si votre service de garde est ouvert.</p>		